

LE MALENTENDU COLONIAL
pp. 439-440

Abréviations

AMJ, Corr : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :

AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

ANOM. Rapport 1838 : Rapport au ministre de la Marine et des Colonies, l'amiral Duperré, 10 avril 1838. ANOM. FM/SG/GUY61/5(20). Les indications suivantes sont celles de la correspondance éditée.

DESCHANEL : Boris Deschanel, « Marchands ou négociants ? Commerce et qualifications sociales dans les qualifications sociales dans les campagnes françaises (XVIIIe-XIXe s.) dans : *Études rurales 203*, Paris, EHESS, 2019, pp. 168-187.

GAVEAU 2012 : Fabien GAVEAU, *La famille d'Anne-Marie Javouhey, une création de Balthazard ?* mars 2012, non édité.

Pas un mot sur les cotonneraies.

Voir p. 171, 11

AMJ, Corr, t. 1, L. 65,11, p. 129, à Marie-Joseph, 6 septembre 1822.

À aucun moment de son séjour en Afrique, Anne-Marie Javouhey n'évoque les pieds de coton plantés par le cousin Boissard sur une concession dont elle aurait été propriétaire si elle en avait eu le droit. Cette observation que j'attribue à Roger se veut fugace et sans importance sinon pour le lecteur. Elle vise à attirer son attention sur le peu d'intérêt porté par Anne-Marie Javouhey à ce qui compte tant pour la direction des Colonies, les « cultures », ces produits cultivés destinés à l'exportation et source de profits pour les concessionnaires destinés ainsi à devenir maîtres de leur plantation coloniale en devenir.

Le bien, les « cultures » et les chiffres.

Voir pp. **282-283**, 9 et **414**, 5).

ANOM. FM/SG/GUY60/5(18) ; AMJ, *Corr*, t. 1, L. 205, au gouverneur Jubelin, 13 août 1829, p. 441.

En 1829, Anne-Marie Javouhey mentionne la prochaine culture du « palma christi » sur lequel elle ne semble guère documentée, puis le tabac, le riz, le café, l'indigo pour finalement assurer qu'elle « regarde comme essentielle [...] l'éducation en grand des bestiaux ». Tout ceci est quelque peu désordonné d'autant que pour finir, elle suggère au gouverneur de faire lui-même un rapport dont elle ne voit pas l'utilité : « Vous pourriez mieux que moi, Monsieur le gouverneur, en parler à Son Excellence. Faites-lui, je vous en prie, connaître votre opinion sur notre position, sur tout ce qu'elle donne d'espérance sous vos heureux auspices. Si vous parlez du projet adopté par M. de Chabrol et confirmé par Son Excellence d'en faire un asile pour des orphelins, dites-lui, je vous prie, Monsieur le gouverneur, que je n'ai pas oublié un instant cette belle et bonne œuvre, que toutes nos vues se portent et s'arrêtent là ». De telles lignes confirment la priorité de la religieuse, bien éloignée des cultures coloniales.

Quand elle reçoit le questionnaire destiné à l'aider à répondre à l'attente du ministre, elle obtempère mais non sans trouble. Ceci ne ressort pas dans la correspondance éditée mais dans ses brouillons où transpire le malaise à répondre. On y discerne au moins deux écritures différentes, ainsi que cette ligne tout en haut et qui n'est pas de sa main : « cette phrase ira-t-elle et celle-ci je mon Dieu ». Anne-Marie Javouhey ne comprend pas l'attente de l'administration mais le garde en son for intérieur ou en échange avec les sœurs qui l'aident à rédiger ce rapport dont la réalisation semble avoir été laborieuse. En 1838 en revanche, forte de son premier succès et assurée du soutien du directeur des Colonies, elle osera critiquer ouvertement une administration « esclave des chiffres » (ANOM. Rapport 1838).

Balthazard, marchand laboureur.

Dans l'acte de décès de son épouse Claudine, le 17 mars 1824 à Chamblanc, Balthazard, désormais veuf, est dit « propriétaire et cultivateur audit lieu ». Ce titre de « propriétaire » est consécutif à l'abolition du régime seigneurial, la propriété étant dorénavant un droit aussi imprescriptible que la liberté (art. 2 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789). Mais le mot « cultivateur » souligne ici une caractéristique majeure du « marchand laboureur » qu'il était sous l'Ancien régime.

Il existait en effet une autre fonction qui avait tout autant les moyens que les marchands laboureurs d'assurer la fonction d'asséeur voire de banquier, celle de « négociant » dont Boris Deschanel a souligné la présence dans les campagnes françaises contrairement aux idées reçues qui l'associent strictement au monde des villes. « Dans l'ensemble, écrit l'historien, ces négociants ruraux et semi-ruraux assumaient les mêmes fonctions que celles exercées à distance par les homologues urbains : commercialisation de produits locaux (bois, chanvre, laine, objets manufacturés...), distribution de marchandises venues de l'extérieur (grains, vins, étoffes), activités de crédit. L'ampleur de leurs affaires était néanmoins tout autre [...] et dans les faits, leur positionnement les rapprochait des autres notables roturiers, sans rupture radicale avec le monde de l'artisanat, de la boutique, voire du colportage » (DESCHANEL, p. 16).

Ces lignes soulignent la grande différence entre le négociant rural et Balthazard, asséeur, donc « marchand » reconnu dans le cadre ancestral de l'assemblée du village, et « laboureur » (« agriculteur » dans l'acte de décès de sa femme) qui vendait son grain, rien d'autre, et produit par lui-même. Il était et restait un paysan et Anne-Marie Javouhey grandit avec ce modèle. C'est pour cela que Mana, tel qu'elle le conçut, est parent du cadre rural ainsi décrit : « Pour l'immense majorité, l'idéal reste une sorte d'autarcie cantonale, tempérée d'un peu de commerce ». L'essentiel de l'économie, c'est la « subsistance », au sens le plus large : la nourriture de base, tous les blés, plus çà et là des châtaignes, du lard et du poisson, le vêtement indispensable, le clos et le couvert, le combustible enfin : et l'idéal est de tout produire sur le domaine, en complétant au besoin par un troc ingénieux. » (Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE, *Les Français et l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2001, Paris, 2 vol., t. 1, p. 65). Ce modèle socio-économique était aux antipodes du modèle colonial centré sur le commerce de denrées destinées à l'exportation. C'est à la lumière de cet antagonisme que se comprend la critique sévère de l'ordonnateur Louis Guillet en 1839 : « L'instruction morale a été, selon madame la Directrice, l'unique but de la colonisation ; le travail n'est qu'accessoire, l'essentiel est que les libérés parviennent à se suffire à eux-mêmes, ils atteindront ce résultat, la Providence a veillé sur l'entreprise, elle la soutiendra jusqu'au bout. » (ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), rapport de l'ordonnateur Guillet, 5 octobre 1839, p. 20). En soulignant, au sens propre du terme, le caractère « accessoire » du « travail », il affirme le sens de ce mot uniquement lié à la production de cultures coloniales, et non de vivres, l'effort lié à leur production n'entrant pas en ligne de compte dans la définition du mot « travail ».